

L'usage de produits chimiques

Par [Chahchah](#) Postée le 28/10/2024 10:10

Bonjour, je consomme régulièrement des produits chimiques et je me pose des questions régulièrement sur la légalité ou non de ces produits chimiques en ce qui me concerne. Je regarde régulièrement la législation française et j'ai pu remarquer que le subutex est illégal en France alors que mon médecin généraliste m'en prescrit. Est-ce que le fait d'avoir un handicap lourd physique et cérébral est une clause contradictoire à la légalité des produits chimiques illégaux sur le territoire français ? Je prends également de la N-éthylpentédrone. Pouvez-vous retrouver un texte de loi relatif à ce sujet ? Merci.

Mise en ligne le 30/10/2024

Bonjour,

La Buprénorphine Haut Dosage (BHD) est un opiacé de synthèse utilisé dans le traitement de la dépendance à l'héroïne ou à d'autres opiacés. Le Subutex est un traitement de substitution à base de BHD. Il est prescrit sur ordonnance sécurisée pour 28 jours maximum. Il est classé sur la liste 1 des médicaments prescrits et délivrés sur ordonnance et soumis aux règles de prescription et de délivrance des stupéfiants.

La fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, l'offre, la cession, l'acquisition, la détention, l'emploi illicite de Buprénorphine Haut Dosage ainsi que le fait de s'en faire délivrer au moyen d'une ordonnance fictive ou de complaisance sont punis de 5 ans de prison et de 375 000 euros d'amende (article L5432-2 du code de la santé publique).

Le NEP, ou N-Ethylpentédrone, est une molécule de synthèse de la famille des cathinones, proche du N-Ethylhexédrone. C'est une drogue psychostimulante et entactogène.

Le NEP est classée substance interdite en France depuis l'Arrêté du 27 juillet 2012. Cet arrêté publié au Journal Officiel du 2 août 2012 étend l'interdiction à « toute molécule dérivée de la cathinone, ses sels et ses stéréoisomères ».

Cela signifie que la quasi-totalité des cathinones synthétiques sont de facto interdites à la vente, à la détention et à l'usage sur le territoire national français. L'article L3421-1 du Code de la Santé Publique prévoit des amendes (jusqu'à 3750 €) et des peines de prison (jusqu'à un an).

Nous vous joignons également pour plus d'information les fiches "Cathinones" et "Buprénorphine Haut Dosage" issues de notre site internet.

Bien cordialement,

En savoir plus :

- [Cathinones](#)
- [Buprénorphine Haut Dosage BHD](#)